







CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2014-2015
ÉCOLE SAINTE-ODILE

ORDRE DU JOUR

Séance du mercredi 1^{er} avril 2015
18h30 à la bibliothèque de l'école

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 janvier 2015, ainsi que de la séance extraordinaire du 3 février 2015 
4. Points de décision :
 - 4.1 Anglais enrichi-mise au point
 - 4.2 Frais chargés aux parents pour 2015-16 (listes du matériel scolaire) 
 - 4.3 Règles de conduite et mesure de sécurité de l'école 2015-2016 
 - 4.4 Plan de lutte pour contrer l'intimidation 2015-2016 
5. Points d'information :
 - 5.1 Mot du service de garde
 - 5.2 Mot du représentant du comité de parents
 - 5.3 Courrier
6. Autres sujets :
 - 6.1 Secrétaire
7. Levée de la réunion

 = Document ci-joint

 = Document remis séance tenante

Conseil d'établissement
Séance ordinaire

Mercredi 1^{er} avril 2015

Procès-verbal

1. Mot de bienvenue

Membres présents

M. Patrick Gingras (parent)	Mme Lison Pelletier (ens.)
M. Patrice Julien (parent)	Mme Julie Charron (ens.)
Mme Marie-Maude Chevrier (parent)	Mme Noémie Côté (ens.)
M. Mélanie Vermette (parent)	Mme Danielle Beaumier (s.de garde)
M. Christian Robert (parent)	Mme Nancy Cloutier (pers. de soutien)
Mme Mélinda Tremblay (parent)	Mme Jacinthe Gagné (ens.)
M. Alexandre Lefebvre (ens.)	Mme Vicky Duranceau (ens.)
Mme Marie-Eve D'Ascola (dir.)	

Membre absent

M. Jonathan Morin (communauté)

Consignation des présences et vérification du quorum

Constatant qu'il y a quorum, la direction déclare ouverte la séance ordinaire du conseil d'établissement à 18 h.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Lison Pelletier, appuyée par Christian Robert, il est résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point 6.1 « Secrétaire ».

3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 janvier 2015, ainsi que de la séance extraordinaire du 3 février 2015

Il est proposé par Danielle Beaumier, appuyé par Jacinthe Gagné d'adopter le procès-verbal du 20 janvier 2015. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 février sera modifié et redéposé lors du conseil d'établissement de mai pour son approbation.

4. Points de décision :

4.1 Anglais enrichi-mise au point

Suite à la discussion, il est proposé par Alexandre Lefebvre et appuyé par Julie Charron d'accepter que l'anglais enrichi soit offert dans la classe de 5^e/6^e année seulement, pour l'année scolaire 2015-2016.

4.2 Frais chargés aux parents pour 2015-2016 (listes du matériel scolaire)

Il est donc proposé par Marie-Maude Chevrier, appuyé par Patrick Gingras d'accepter les frais chargés aux parents pour 2015-2016.

4.3 Règles de conduite et mesure de sécurité de l'école 2015-2016

Il est donc proposé par Nancy Cloutier, appuyé par Noémie Côté d'accepter les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées pour 2015-2016.

4.4 Plan de lutte pour contrer l'intimidation 2015-2016

Il est donc proposé par Mélanie Vermette, appuyé par Alexandre Lefebvre d'accepter le plan de lutte pour contrer l'intimidation 2015-2016.

5. Points d'information

5.1 Mot du service de garde

Danielle Beaumier fait un résumé des activités vécues au service de garde. Parmi les activités parascolaires, il y a deux groupes de cirque et un groupe de DBL Ball. On souligne également la belle mosaïque effectuée par les enfants. Ceux-ci ont trouvé l'activité très plaisante et le résultat est superbe. La mosaïque embellit maintenant l'entrée de l'école. Finalement, Danielle explique que les représentants des services de garde de la basse-ville se rencontreront afin d'uniformiser le plus possible les tarifs pour 2015-2016.

5.2 Mot du représentant du comité de parents

Patrice Julien dit qu'il n'y a pas de sujet à présenter suite à la dernière rencontre du comité de parents.

5.3 Courrier

Aucun courrier

6. Autres sujets:

6.1 Secrétaire

La direction propose aux membres du conseil d'établissement de demander à la secrétaire d'école d'être présente aux réunions afin de rédiger les procès-verbaux. Le salaire sera assumé par le budget du conseil d'établissement. Les membres sont d'accord puisque ça permettrait d'avoir quelqu'un d'impartial pour la rédaction des procès-verbaux.

7. Levée de la réunion

À 20 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance ordinaire du Conseil d'établissement est proposée par Marie-Maude Chevrier et appuyée par Christian Robert.

Marie-Maude Chevrier
Présidente

Marie-Eve D'Ascola
Directrice